

**But de la formation**

De vous préparer à l'examen de l'AIPR afin d'obtenir l'Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux conformément à la réglementation DT-DICT de juillet 2012.  
Approfondir vos connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.  
Approfondir vos connaissances du Guide Technique.  
Identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail.

**Formation AIPR encadrant :**

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR encadrant.

**Formation AIPR concepteur :**

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.  
Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ».  
En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».

**Formation AIPR opérateur :**

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.  
- Les conducteurs : conducteur de bouteur, de chargeuse, de pelle hydraulique, de chargeuse-pelleteuse, de niveleuse, de machine de forage. Conducteur de grue à tour, de grue mobile, de grue auxiliaire de chargement. Conducteur de plateforme élévatrice mobile de personnes (PEMP), de chariot automoteur de manutention à conducteur porté, de pompe et tapis à béton...  
-Les suiveurs : les suiveurs de conduite d'engins seront également soumis à l'obligation d'AIPR mais le délai d'application de cette obligation n'a toujours pas été fixé.

**Type de public**

Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux  
Toutes les personnes, même non conducteurs ou suiveurs, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux

<b>Effectif</b>	De 2 à 6 participants L'effectif peut, en accord avec l'entreprise être modifié
<b>Date &amp; lieu de formation</b>	A définir avec le client
<b>Accessibilité aux personnes handicapées</b>	Si la formation a lieu chez le client : il faudra préciser si votre salle de formation est accessible aux personnes en situation de handicap Si la formation a lieu en dehors de chez le client : il faudra me contacter en cas de besoin d'accessibilité pour un participant. Dans ce cas, la formation aura lieu dans un local adapté. (par exemple : location de salle dans un hôtel ou centre d'affaire).
<b>Références règlementaires</b>	Secours Prévention est un organisme de formation habilité par l'INRS sous le numéro : 2094/2012/SST-1/12 Formation en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux
<b>Méthodes et outils pédagogiques</b>	<p>Basée sur des études de cas et des phases d'apprentissage, la formation est essentiellement basée sur l'interactivité stagiaire / formateur. Une clé USB est remise en fin de formation à chaque participant avec les documents nécessaires à connaître sur l'AIPR.</p> <p><b>MATERIEL D'APPRENTISSAGE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vidéoprojecteur</li> <li>- Tablette Numérique pour le passage du QCM</li> </ul> <p><b>MODALITES D'ENCADREMENT</b> Formateur AIPR du niveau AIPR Concepteur</p> <p>Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation : A définir formateur en habilitation électrique</p> <p>L'organisme désigne un référent pédagogique et un référent handicap</p>
<b>Modalité d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation &amp; Modalité de suivi de l'exécution du programme et d'appréciation du résultat</b>	Test QCM par internet en lien avec le site du MEEM Feuille d'émargement Attestation de formation Attestation de réussite à l'examen le cas échéant Questionnaire d'évaluation de la formation
<b>Formalisation à l'issue de la formation</b>	A l'issue de l'examen : 1 PACTE FORMATION communique à chaque candidat ayant réussi l'examen, ainsi qu'à son employeur s'il a été présenté par ce dernier, une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux. L'attestation comme « Concepteur » vaut attestation comme « Encadrant » ou « Opérateur ». L'attestation comme « Encadrant » vaut attestation comme « Opérateur ».

---

Un support de cours version papier ou numérique sera remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

## **PROGRAMME**

Programme proposé :

« La durée des modules est adaptée en fonction du niveau (opérateurs, encadrement, concepteur) »

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux

- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes)
- DT suivie d'une DICT
  - ✓ La préparation du projet
  - ✓ La préparation des travaux
- DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
- L'exécution des travaux
  - ✓ Le marquage-piquetage
  - ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU »
  - ✓ Application du « guide technique »
  - ✓ La reconnaissance sur le terrain
  - ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier...
- Examen